

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 105 (1979)
Heft: 12: SIA, no 3, 1979

Artikel: Les améliorations foncières
Autor: Besse, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-73832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les stations touristiques de Verbier, Zermatt, Saas-Fee, Anzère, Champéry, etc.

Ces concentrations ont un aspect économique d'importance, puisqu'une part non négligeable de la pollution peut être traitée dans un nombre restreint d'ouvrages. L'élimination du solde sera par contre de longue haleine, puisqu'il faudra multiplier les installations.

Disons-le toutefois franchement : d'ici à 1982, tous les chalets ou même tous les petits hameaux du canton ne seront pas raccordés à une installation centrale et moderne.

Au 1^{er} janvier 1979, nous pouvions cependant dresser le bilan suivant :

- Nombre de stations d'épuration en service = 38
- Nombre de stations d'épuration en construction = 10
- Nombre de communes desservies totalement par une STEP = 38
- Nombre de communes desservies partiellement par une STEP = 17

Pollution traitée :

- Habitants résidents raccordés à une STEP 107 000 ou 49 %
- Habitants/équivalents (tourisme), raccordés à une STEP = 55 000 ou 39 %

- Habitants/équivalents (industrie), raccordés à une STEP = 409 000 ou 82 %
- Pollution totale traitée = 571 000 ou 66 %

Investissements :

- Devis global des travaux d'assainissement des eaux usées, subventionnables par le Canton = 700 millions
- Coût effectif des travaux réalisés à fin 1979 = 250 millions
- Subventions cantonales versées aux communes ou aux associations pour les ouvrages réalisés (collecteurs + STEP) = 76,5 millions

On constate donc que l'assainissement des 66 % de la pollution globale du canton a coûté quelque 250 millions de francs aux collectivités publiques. Le solde de l'assainissement ne coûtera non pas autant, *mais deux fois plus*. Cela est en effet la conséquence de l'énorme dispersion de l'habitat, de la topographie du pays et de la petite taille de nos agglomérations ; la moitié des communes valaisannes comptent en effet moins de 500 habitants.

Les stations d'épuration les plus grandes construites dans le canton sont celles qui épurent surtout des eaux industrielles. A Viège, l'ouvrage réalisé par Lonza

et un groupe de communes a une capacité de traitement de 310 000 habitants-équivalents. A Monthey, Ciba-Geigy et la commune ont construit, il y a sept ans, une installation pouvant recevoir 260 000 habitants-équivalents.

Une des six régions citées ci-dessus qui n'a pas encore sa station d'épuration est celle de Brigue. Cet ouvrage est cependant en construction et devrait être mis en service vers 1980.

Brièvement, nous avons donné un aperçu de ce que les pouvoirs publics, au cours de ces dernières années, ont entrepris. A prendre connaissance de certains chiffres, il peut être constaté que le Valais, parti d'à peu près zéro il y a quinze ans, a progressé de façon réjouissante.

Nous sommes évidemment conscients que l'effort doit être poursuivi et que tous les problèmes posés ne seront jamais totalement résolus. Nos autorités ont cependant démontré leur volonté d'assainir les eaux du canton le plus complètement et le plus rapidement.

G.-L. Huber, ing. EPFZ/SIA
Chef du Service de la
protection de l'environnement
du canton du Valais

Les améliorations foncières



Vollèges (ici Levron), 535 ha. : hier, 8795 parcelles ; aujourd'hui, 1852.

Sous le vocable amélioration foncière sont compris tous les travaux de génie rural qui facilitent l'exploitation des terres, participent à la réforme de structure, soit en particulier la construction de chemins agricoles, de bâtiments ruraux, l'amélioration d'alpages, les travaux de remaniements parcellaires, les installations d'irrigation ainsi que les adductions d'eau potable pour les régions de montagne.

Le volume des travaux a sensiblement augmenté dès 1964. Le tableau en page ci-contre donne les indications générales à ce sujet.

L'examen de ce tableau amène les remarques suivantes :

1. Construction d'alpages

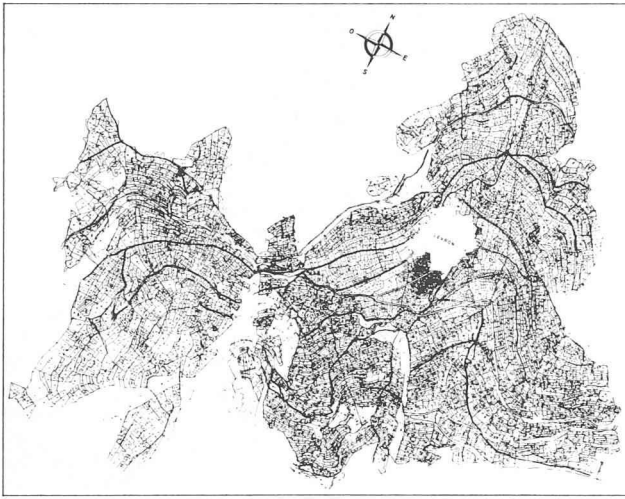
Après quelques améliorations intégrales d'alpages, le Canton s'est surtout borné à soutenir les investissements permettant de rationaliser l'exploitation avec des moyens modestes.

2. Constructions rurales

La construction de bâtiments ruraux a débuté en 1965 et il faut constater que dès 1970, une vingtaine de constructions rurales sont exécutées annuellement.

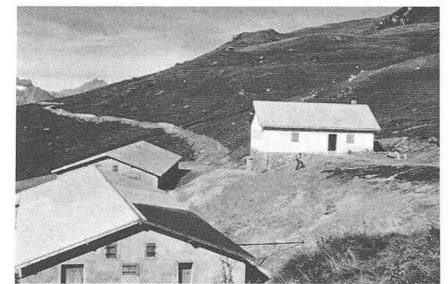
3. Chemins

Les principaux chemins sont exécutés en particulier dans le vignoble et dans les régions où le morcellement n'est pas trop prononcé.



Remaniement parcellaire illustré par le secteur Levron (commune de Vollèges). A gauche, ancien état.

Subventions fédérales et cantonales versées, en millions						
Genre de travaux	1958-1964	%	1965-1971	%	1972-1978	%
Alpages	10,8	27	9,9	9	6,4	5
Ruraux			6,8	7	18,9	15
Chemins			19,5	19	21,3	17
Remaniements parcellaires	13,4	34	33,2	32	41,4	32
Irrigations	6	15	13	12	10,1	9
Eaux potables	9,6	24	20,1	21	29,4	23
Total	39,8		102,5		127,5	
Moyenne annuelle	5,9		15		18	
Coût des travaux exécutés par année, en millions	10		24		30	



Constructions rurales : l'alpage de la Chaux (Bagnes).

les bassins d'accumulation et les conduites principales de distribution dans le vignoble.

4. Remaniements parcellaires

Si de nombreux remaniements parcellaires ont été votés de 1957 à 1960, leur acceptation est due au fait que, selon la législation fédérale en vigueur, le subventionnement de chemins ne pouvait être accepté dans les régions morcelées.

D'autre part, comme peu de communes à cette époque possédaient des plans d'aménagement, les syndicats étaient plutôt intéressés à la construction plus rapide des chemins pour desservir leurs anciennes parcelles et avaient moins le souci du regroupement parcellaire.

La majorité des communes possédant aujourd'hui un plan d'aménagement ou du moins le plan directeur des égouts, les remaniements parcellaires, en particulier dans le vignoble, s'en trouvent facilités.

Durant ces quinze dernières années, l'entrée en vigueur du nouvel état a été décidée pour environ 5500 ha.

5. Irrigations

Les travaux d'irrigation comprennent surtout les conduites d'amenée principales, la construction de tunnels remplaçant les vieux bisses à flanc de coteau,

6. Eaux potables

Ces travaux sont spécialement réservés aux régions de montagne, si une part suffisante de la population est occupée à l'agriculture.

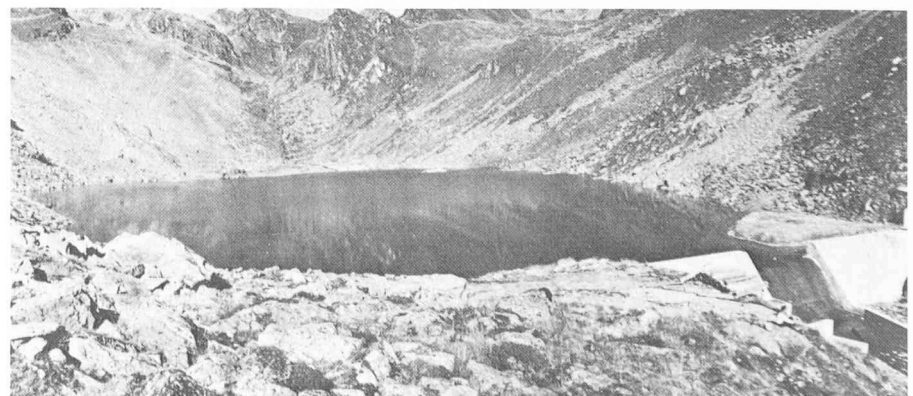
Le volume de travail pour ces prochaines années devrait se maintenir et l'effort principal s'orienter, selon les directives cantonales, vers l'exécution de remaniements parcellaires (améliorations intégrales), la construction de chemins et de ruraux, l'amélioration des réseaux d'irrigation et les compléments d'eau potable.

Max Besse

Service cantonal des améliorations foncières



Irrigation hier : l'ancien bisse de Saxon traversant des terrains mouvants.



Irrigation aujourd'hui : le bassin de Louvie (val de Bagnes). Altitude : 2210 m ; capacité : 150 000 m³. Louvie-La Chaux : galerie de 3700 m ; La Chaux - Pierre-Avoi : acueduc de 11 km ; galerie de la Pierre-Avoi : 700 m ; Pierre-Avoi - Pas-du-Lin : conduite de 3300 m.